Brie & des environs, des exhalaiſons impures qui gâtent ſouvent nos bleds, & leurs cauſent diverſes maladies ; les quatre labours donnés en temps & ſaiſon, ne les en garentiſſent pas. (*b*) Les mauvaiſes exhalaiſons ſont une plus grande impreſſion ſur les treſles & les luſernes, plantes beaucoup plus foibles que le bled. La raiſon en eſt bien naturelle. La terre eſt beaucoup plus couverte par ces plantes que par le bled, en conſéquence les vapeurs qui ne peuvent pas s'exhaler ſi facilement & ſe perdre dans l'air, s'attachent & s'incorporent dans ces eſpeces de fourages, & par une même conſéquence, ils deviennent une nourriture dangereuſe pour les beſtiaux.

Il n'en eſt pas de même dans les pays dont les terres n'exhalent aucune mauvaiſe vapeur. Il ne faut, pour s'en convaincre, qu'examiner ce qui ſe paſſe pour les différentes productions en Languedoc, en Provence & dans les cantons qui les avoiſinent ; jamais de bruine dans leurs bleds, jamais de rouille & venin ſur leurs prairies artificielles. Cela vient de ce que le ſol & le climat ſont meilleurs & plus ſains que les nôtres, & que chaque production eſt analogue aux différens ſols & climats ; par exemple, en Normandie, tel herbage eſt bon pour former des engrais ; dans d'autres ces mêmes productions ne ſont convenables que pour le laitage, beurre & fromage ; dans d'autres ils ſont propres à faire des foins ; enfin chaque nature de ſol dans le même climat a ſouvent des productions différentes, & cela doit être ainſi. La différence du climat & du ſol pour les différens herbages & treſles en Normandie, n'a rien qui reſſemble au climat & au ſol de ma Province, de celle de Bourgogne, de Brie & de bien d'autres Provinces. En Normandie les différens beſtiaux, poulins & chevaux, couchent & reſtent les trois quarts de l'année dans les prairies & herbages, ſans y riſquer aucune maladie ordinaire. Dans les nôtres & celles des Provinces ci-deſſus, ſi l'on envoyoit ſeulement ces beſtiaux un peu matin dans nos prairies, ils en reviendroient bientôt enflés, ou avec quelqu'autres maladies. (*c*) M. Leroi, ainſi que M. Deſpommiers, ne ſe trompent pas quand ils diſent que les prairies artificielles viennent dans nos cantons ; mais ils pourroient ſe tromper s'ils diſoient qu'elles y ſont de belles & utiles productions ; je ſuis en état de démontrer & de prouver que leurs productions dans nos cantons ſont très-mauvaiſes & dangereuſes ; à l'égard de leur inutilité pour rendre les terres plus fécondes, je n'aurai pas de peine à la démontrer ; perſonne n'ignore que pour la bonne production de la luſerne & du treſle, il faut un bon fond de terre, ſans quoi ces ſortes de prairies artificielles viennent mal & périſſent preſque auſſi-tôt ; alors dépenſe inutile à tous égards, parce que ces ſortes de ſols étant bien labourés, fumés, comme je l'ai indiqué, non-ſeulement ils rapporteront du beau bled, mais encore ils procureront des fourages beaucoup meilleurs & plus ſains que toutes les prairies artificielles ; les Cultivateurs de ma Province & de bien d'autres cantons ſeront très-ſurement plus aiſés, lorſqu'ils voudront ſuivre ce que je pratique conſtamment & avec beaucoup de ſuccès depuis 1759, tant dans les terres de Belleſontaine, de Noiſi, que dans la Métairie de Champmerle, dans leſquelles je n'ai jamais eu un arpent de prairie artificielle, n'en ayant point eu beſoin pour rendre mes terres plus fécondes, puiſque les mêmes natures de terres propres à être enſemencées en luſerne & treſles, ſe ſont très-ſouvent trouvées de nature à y former l'engrais avec la charrue, d'ailleurs, je ſuis en état de démontrer &

(b) *Si les terres bien labourées ſont encore ſuſceptibles de pouſſer de mauvaiſes vapeurs, que ne doit on pas craindre de celles qui ne le ſont plus, lorſqu'elles ſont miſes en prairies artificielles.*

(c) *Je prouverai & démontrerai dans quelque temps combien ſont funeſtes & pernicieuſes les prairies artificielles dans nos cantons ; je ferai voir combien elles préjudicient aux prairies naturelles qui ſont abandonnées, délaiſſées & tellement négligées, que leurs fourages & pâturages détruiſent les beſtiaux, & leurs ſols même cauſent des maladies aux Habitans qui les avoiſinent, tant il y a d'eaux croupies qui exhalent dans certaines ſaiſons des vapeurs mal ſaines & qui en infectent juſqu'à l'air que l'on reſpire.*

prouver que je n'ai beſoin d'aucun artifice pour procurer à toutes mes terres à enſemencer en bled, les fumiers & les engrais néceſſaires & convenables à chaque nature de ſol; je ſuis même en état de prouver que je m'en procure plus qu'il ne m'en faut ſans en acheter aucuns, & que tous Cultivateurs, Fermiers & Laboureurs qui ſuivront mes principes & ma méthode de fertiliſer *toutes les natures de terres*, peuvent faire comme moi; il réſulte de tout ce que je viens de dire, que pour avoir de bonnes & abondantes récoltes de toutes ſortes de grains *dans toutes ſortes de natures de terre*, il n'eſt beſoin ni de prairies artificielles, ni de fumiers & autres engrais factices, fait à grand frais, comme nous l'ont indiqué pluſieurs Auteurs.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Avril 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.		VALENCIENNES.		MOULINS.		PERPIGNAN.	
Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Aire.	17 15	Aveſnes.	17 5	Aubuſſon.	21 10	Foix.	26 3 1
Arras.	16 15 3	Bavey.	16 8 1	Château-Chi.	21 14		
Bailleul.	22 8 6			Decize.	19 17 4		
Bapaume.	16 1 9	Cambray.	15 16	Evaux.	21 4 6	Montlouis.	16 8 10
Bergues.	22 14 3	Condé.	16 18	Gannat.	21 6 8		
Bethune.	21 7 1	Givet.	15 14 2	Gueret.	25*10		
Caſſel.	21 12	Landrecy.	15 4 2	Montluçon.	18 16	Pamiers.	23* 7 8
Douay.	17 5 8	Mariembourg.	17* 8	Montmarault.	18*		
Dunkerque.	26*	Maubeuge.	13 15 3	MOULINS.	21		
Gravelines.	21 9 2	Philippeville.	16 16	Nevers.	20	PERPIGNAN	30*13 3
Heſdin.	16 16	Queſnoy.	13* 4 10	S. Pierre le M.	20 14		
LILLE.	18 9 2	St. Amand.	16 2 8	St. Pourçain.	21 12	Prades.	27 12 2
S. Omer.	21 1 10	VALENCIENNES.	15 15				
S. Pol.	11* 14						
S. Venant.	28 8						

Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.	
From. le ſep.	19 19 11	From. le ſep.	15 17 3	From. le ſep.	20 18 8	From. le ſep.	24 17
Pain la liv.	2 10	Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	2 9	Pain la liv.	3
Avoine le ſ.	5 15 3	Avoine le ſ.	5 2	Avoine le ſ.	5 1 4	Avoine le ſ.	10 5
Foin le q.	1 11 6	Foin le q.	1 6 5	Foin le q.	1 11 4	Foin le q.	1 15 7
Paille le q.	1 1 6	Paille le q.	15 3	Paille le q.	13 2	Paille le q.	15 9

Avis donné au public par M. Larché. (a)

J'ai déjà fait connoître par un avis quel a été le fruit de mes recherches depuis 10 ans, pour la conſervation des chevaux. De tous ceux qu'on fait tuer, il y en a plus des deux tiers qu'on fait mourir pour cauſe de *morve*, maladie, qui, quoique curable, a été regardée de tout temps comme incu-

(a) *Sa demeure eſt à la Villette, près de Paris, où il a établi un Hôpital vétérinaire.*

rable. Tous ceux qui l'ont traitée n'ont eu aucun ſuccès, parce qu'ils n'avoient pu en découvrir la cauſe. S'ils euſſent eu de la perſévérence, du zele & de l'émulation, & qu'ils euſſent tout ſacrifié, leurs travaux n'auroient pas été infructueux.

Les dépenſes exceſſives que j'ai faites depuis nomb. d'années, juſqu'à ſacrifier non-ſeulem^t mon patrimoine, mais le fruit même de mes travaux, en traitant à mes frais & dépens quantité de chevaux morveux, pour découvrir la vraie cauſe de cette formidable maladie, & la gueriſon (à quoi je ſuis parvenu) m'ont fait, il eſt vrai, eſſuyer les plus grands revers de la fortune, mais je me trouve récompenſé par la gloire que j'ai d'être utile à la ſociété, en conſervant un animal qui nous eſt néceſſaire à tant d'égards.

La morve eſt curable dans tous les temps où il n'y a point de complication de maladie : ce n'eſt point une aſſertion dictée par l'envie de ſurprendre la confiance du public, elle eſt fondé ſur la vérité & l'expérience. Qu'un cheval ſoit chancré, glandé, que ce qu'il jette par les nazeaux ſoit jaunâtre, verdâtre, ſanguinolent, enfin, qu'il ait tout les ſymptomes qui caractériſent la morve la plus formidable, je ſoutiens qu'il peut être gueri, ſur-tout s'il eſt en embonpoint, s'il boit & mange bien, s'il a l'œil bon & le poil luiſant. Il ſeroit abſurde de prétendre que la morve eſt incurable, par la raiſon ſeule qu'elle n'a pu être guerie juſqu'à préſent ; ainſi avant que de porter aucun jugement ſur ce que j'avance, je demande qu'on examine les cures que j'ai faites, & qu'on me mette dans le cas d'en faire de nouvelles.

La plus grande épreuve que je puiſſe donner que la morve eſt curable dans tous les temps où il n'y a pas de complication de maladie, eſt qu'on n'a qu'à tuer mille chevaux morveux les plus invétérés, ſans cette complication de maladie, il ne s'en trouvera pas un qui n'ait été curable. On en voit journellement la triſte expérience.

La gueriſon de la morve lorſqu'il n'y a point de maladie compliquée, n'a point borné mes recherches & mon travail, j'ai voulu joindre à la gueriſon des maladies internes des chevaux, celle de deux maladies accidentelles & externes.

La premiere eſt celle des entorſes, celle même du boulet avec traînement de ſabot. La ſeconde, eſt celle des écarts.

Il n'y a perſonne qui ne convienne que les écarts & entorſes exigent un très-long traitement, qu'ordinairement un cheval eſt ſur la litiere deux & trois mois, & quelquefois plus de temps, & que la ſuite de ces accidens le rend le plus ſouvent hors d'état de ſervir.

Avec le même remede dont j'ai fait uſage en 1764, ſur une fille paralitique depuis un an du bras gauche, ſans ſentiment ni mouvement, & dont la gueriſon radicale qui en a été faite en 21 jours, & *gratis*, a été conſtatée par acte paſſé chez M. le Jay, Notaire, au coin de la rue Thevenot, à Paris ; avec le même remede, dis-je, je rétablis en 10 ou 12 jours un cheval qui a un écart, & toutes entorſes en 5 à 6, mais il faut avoir l'attention d'y porter remede dès l'inſtant qu'on s'apperçoit de l'accident, & ne pas attendre 3 & 4 jours avant que d'y remédier.

Si j'en impoſe, je conſens à la privation du brevet dont Sa Majeſté m'a honoré, ſi je n'étois ſûr de mon remede par des expériences réitérées & faites devant témoins, je n'aurois certainement pas la hardieſſe de m'expoſer à perdre un brevet que je n'ai mérité que par mes travaux, mes recherches & mes expériences. Il ſeroit trop long de rapporter les certificats de toutes les perſonnes dont j'ai gueri les chevaux ; je me contenterai d'en nommer quelques-unes.

MM. *Vivier*, les Marquis d'*Hallot*, le Vicomte *de Rochechouart*, *Jardé*, *Martel*, *Bouvet*, *Vallier*, *Pellot*, *Chauvelin*, *Bongars*, *le* Comte *de Bellefond*, *l'Abbé Dubourg*, *de Gayonnet*, *Lamarre*, *Thierry*, *Meſſier*, *Gachon*, *Gourgue de Pomereu*, *Elie*, *Loutreſeau*, &c.

NOTA. *Nous donnerons dans l'ordinaire ſuivant la maniere de traiter les chevaux morveux, par M. Larché.*

EXTRAIT

D'une lettte de M. Sartre, Membre de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, au Bureau d'Angers, à Madame...

MADAME,

J'avois fixé au lendemain des fêtes de

Pâques les premiers ſoins pour faire éclore mes vers à ſoie, l'intempérie de l'air avoit calmé mon zele, j'attendois de la ſaiſon une plus heureuſe influence.

Je ne puis, Madame, vous exprimer ma douleur, je partage avec vous & avec nos Provinces les triſtes effets de la gelée ; ma plantation de mûriers, qui, lorſque vous m'honorates de votre préſence, offroit à la vue cette riante verdure qui annonce les charmes du printemps, n'eſt aujourd'hui qu'un tableau plus affreux que celui des campagnes glacées pendant l'hyver le plus rigoureux. Alors la nature dans ſon repos, nous laiſſe des eſpérances, aujourd'hui Vertumne & Pomone bannis de nos jardins, de nos vergers, ne nous laiſſent que les traces d'une deſtruction générale, d'une fletriſſure mortelle.

J'apprends que l'on gémit à Saumur, à Tours du même deſaſtre, la plupart des Cultivateurs ont été obligés de jetter leurs vers naiſſans ; quel fruit, Madame, devons-nous attendre de notre prudence ; la partie ligneuſe de la premiere pouſſe qui avoit déjà quatre & ſix feuilles, oppoſera une longue reſiſtance au développement du ſecond bouton qui ne paroit point encore, & ce premier bouton ne ſera-t-il point impregné des ſucs corrompus des premieres feuilles ?

Enfin, Madame, je conſerve ma graine au frais, je ſuis dévoué à l'intérêt public, & je dois perſévérer ; ſi je ne réuſſis pas, j'aurai au moins plus d'expérience ; je vous en rendrai compte.

J'accepte les offres que vous avez la bonté de me faire, je lirai avec plaiſir les Mémoires de M. Sauvage ; ſes leçons ſur la taille de mes arbres pourront me guider, je vous les renverrai exactement & avec reconnoiſſance.

REMEDE

Contre la rage, par un Habitant de Franconie. (a)

Ayant lu dans le Mercure du mois d'octobre 1766, au ſecond volume des remarques ſur la rage ou l'hydrophobie, j'ai cru faire plaiſir au public, ſi je lui faiſois part d'un remede dont on ſe ſert dans nos contrées pour ſe préſerver d'une maladie ſi funeſte, quand on a le malheur d'être mordu d'un chien enragé.

Je puis nommer ce remede infaillible, parce qu'on n'a pas d'exemple encore juſqu'à ce jour qu'un homme ou animal quelconque ait eu la rage après s'être ſervi comme il faut de ce remede ; comme je ne ſuis ni Médecin, ni rien d'approchant, & que les ingrédiens dont ce remede eſt compoſé, ne me ſont connus qu'en Allemand, j'ai fait tranſcrire la recette en latin, afin qu'il ſoit d'autant plus aiſé de pouvoir ſe procurer ce remede par-tout. Je ſerois charmé d'apprendre qu'il ait dans d'autres pays le même ſuccés qu'il a chez nous. Le voici :

R. *Nitri depurati, unciam unam. Mirrhæ rubræ electæ, unciam ſemi. Herbæ verbenæ flore cæruleo, manipulum unum. Dentium cervi, uncias duas. Salis communis, drachmas duas. Herbæ anagillidis terreſtris cum flore ad maturitatem ſeminis ferè accedenti ; nempè juſto tempore menſis Junii collectæ ; ad pondus omnium, vel uncias quatuor & drachmas duas. Miſce ut fiat pulvis dez. Ad ſcatulam munilam.*

Maniere de s'en ſervir.

Si un homme eſt mordu d'un chien ou d'une bête enragée, on lui donne de cette poudre la moitié d'une dragme ; on répete cela trois fois en vingt-quatre heures, & on le fait jeuner chaque fois après l'avoir pris pendant une heure. Si c'eſt un animal qui a été mordu, il faut lui donner une dragme chaque fois, & pareillement trois fois en vingt-quatre heures. La bleſſure doit être bien lavée & nétoyée avec de l'eau de fontaine, & il faut prendre garde qu'elle ne ſe ferme pas trop tôt, afin que le venin en puiſſe d'autant mieux ſortir. Si vous voulez être aſſuré que le venin ſoit bien ſorti de la bleſſure, prenez une mie de pain, trempez-là dans la bleſſure afin qu'elle en devienne

(a) *La rage eſt une maladie ſi cruelle, & dont la gueriſon eſt ſi douteuſe, que nous nous croyons obligés de publier tous les remedes éprouvés qui viennent à notre connoiſſance.*

humide, faites-la avaler par une poule ou un pigeon, s'il en meurt, on n'oſe pas permettre encore que la bleſſure ſe ferme, ſinon on peut la laiſſer refermer.

Si la bleſſure a été bien forte, il faudra alors la faire rouvrir à l'aide du ſcarificateur, un an après préciſément, au même temps que l'homme a été mordu, & lui faire prendre de cette poudre, comme on l'a dit ci-devant.

COMMERCE.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 8 Avril 1767.*

Qui ordonne qu'à l'avenir les Bœufs, Lards, Cochons & autres chairs ſalées, pourront librement ſortir à l'Étranger, en payant à toutes les ſorties du Royaume un demi pour cent de la valeur eſtimée vingt liv. le quintal.

LE Roi s'étant fait repréſenter l'Arrêt rendu en ſon Conſeil le 21 Février 1741, par lequel la ſortie des ſalaiſons hors du Royaume auroit été défendue : & Sa Majeſté étant informée que les circonſtances qui avoient déterminé cette prohibition ne ſont plus les mêmes. A quoi voulant pourvoir, & eſpérant donner plus d'activité à la multiplication des beſtiaux, & plus d'encouragement pour les engrais, en levant la prohibition & facilitant la ſortie deſdites ſalaiſons à l'Étranger : vu l'avis des Députés au Bureau du commerce : oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne : qu'à l'avenir, & à compter du jour de la publication du préſent Arrêt, les bœufs, lards, cochons & autres chairs ſalées, pourront librement ſortir à l'Étranger, en payant à toutes les ſorties du Royaume un demi pour cent de la valeur eſtimée vingt livres le quintal : & ſera le préſent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le huit Avril mil ſept cent ſoixante-ſept.

Signé PHELYPEAUX.

AUTRE ARRÊT *du 13 Av. 1767.*

Qui ordonne que l'Alquifoux payera à toutes les entrées du Royaume, tant des Cinq groſſes fermes que des Provinces réputées étrangeres ; ſçavoir, celui venant d'Angleterre & pays en dépendans, quarante ſols du cent peſant ; & celui venant de tous autres pays étrangers, vingt-ſix ſols huit den. pareillement du cent peſant.

Le Roi étant informé qu'il s'eſt introduit différens uſages dans pluſieurs Bureaux des fermes, relativement à la perception du droit d'entrée ſur l'Alquifoux, venant des pays étrangers : que dans certains bureaux, on ne fait acquitter à ce minéral que le droit impoſé ſur la mine de plomb, à laquelle cependant il ne peut être aſſimilé : que dans d'autres, on lui fait payer les droits dûs ſur les plombs non-œuvrés, & que cette derniere perception, quoique plus conforme à la nature dudit minéral, eſt trop forte proportionnellement à ſa valeur. A quoi Sa Majeſté deſirant pourvoir : vu l'avis des Députés au Bureau du commerce. Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne : qu'à compter du jour de la publication du préſent Arrêt, l'Alquifoux payera à toutes les entrées du Royaume, tant des Cinq groſſes fermes que des Provinces réputées étrangeres ; ſçavoir, celui venant d'Angleterre & pays en dépendans, quarante ſols du cent peſant, & celui venant de tous autres pays étrangers, 26 ſ. 8 d. pareillement du cent peſant : & ſera le préſent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 13 Avril 1767.

Signé PHELYPEAUX.

AVIS.

A vendre l'emplacement, meubles, planches gravées, en partie neuves, & uſtenſiles en général de la manufacture de ſiamoiſes & toiles peintes de Bondeville, ſituée à une lieue environ de Rouen, ſur la route de Dieppe, dans un lieu des plus avantageux, tant pour la fabrication des ſiamoiſes & toiles peintes, que pour blanchir les ſiamoiſes

& toiles écrues à l'imitation de celles de Hollande ; l'étendue des prairies, l'abondance & la qualité des eaux de riviere & de ſource en donnant la facilité.

Il faut s'adreſſer à M. Pouchet, principal intéreſſé, à l'Hôtel du petit Moutier, rue Cauchoiſe à Rouen, ou à M. Vaſſe, N^re.

Ledit ſieur Pouchet a imaginé un ſyſtême juſqu'à préſent inconnu, à l'aide duquel on pourra former en peu de temps un nombre ſuffiſant de bons éleves, & par ce moyen rendre la main d'œuvre à très-bon compte. Il prévient que pour faire valoir ce ſyſtême, il eſt d'abſolue néceſſité que les entrepreneurs travaillent pour leur compte, ce qui exige au moins un capital de 60000 ℔ pour l'acquiſition de la manufacture & toute l'entrepriſe. Ledit ſieur Pouchet traitera de ſon ſyſtême avec les acquéreurs, s'ils le veulent ; il leur démontrera la bonté, les avantages & la facilité de ſon exécution ; il ſe chargera même de l'inſpection à des conditions raiſonnables.

CHANGES A PARIS.

M. 1767.	*Jeudi 7.*	*Ven. 8.*	*Sam. 9.*
Amſterdam.	55 5 8e .	. . . .	. . 2 .
Londres. .	32 . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 ¼ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 2 6. .	. . . .	. 2 . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	½ pe. .	. . . .	. . . .

ANNONCE DE LIVRE.

Dictionnaire des Poſtes.

Cet ouvrage qui forme un volume in-4°. de 500 pages, contient les noms de toutes les Villes, Bourgs, Abbayes, Paroiſſes & Châteaux du Royaume de France & du Duché de Lorraine. Il indique les Provinces où chacun de ces divers endroits ſe trouve ſitué, & à chaque endroit on voit le plus prochain Bureau de poſte, où les lettres doivent être adreſſées.

Ce même dictionnaire fait mention des principales Villes de l'Europe, & diſtingue particuliérement celles pour leſquelles il eſt neceſſaire d'affranchir. Il renferme de plus deux grandes tables gravées où ſe trouvent marqués les jours & heures du départ des Couriers pour toutes les Villes de France & de l'Étranger, où il y a des Bureaux de poſte ; le temps pendant lequel les lettres ſont en route ; la taxe de ces lettres conformément à la déclaration du Roi, & le prix de l'affranchiſſement.

Le prix de cet ouvrage eſt de 8 ℔ broché & de 10 ℔ relié. Les perſonnes qui voudront l'acquérir, pourront s'adreſſer au ſieur Guyot au Bureau des poſtes, à qui on en fera paſſer le montant, & de qui on le recevra franc de port.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 1^r Mai 1767.*

La *Roſe Julie*, de 200 tonneaux, Capitaine *Guyot*, Armateurs MM. *Simon & Lavigne*, eſt en charge dans ce Port pour la Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Rachetée*, Capitaine *Manuel de la Calleja*, pour Bilbao ; l'*Attente*, de 100 tonn. Capitaine *Abraham Bredius*, pour Roterdam ; l'*Anne-Louiſe*, de 100 tonneaux, Capitaine *Sick Wibes*, pour Hambourg ; la *Marie-Helena*, de 60 tonneaux, Capitaine *Andris Wiberg*, pour Uddewalde en Suede ; la *Dame Cornelia*, de 140 tonneaux, Capitaine *Barend Jorris*, pour Amſterdam.

DU HAVRE, *le 5 Mai 1767.*

Le Navire le *Nouveau Mercure*, de 180 tonneaux, Capitaine *Leclerc*, du Havre, eſt en charge dans ce Port pour Cadix, & partira le plutôt poſſible. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Amiens, à M. *Barthelemy Midy* ; à Paris, à M. *Lemoine*, Directeur de la Compagnie des Indes ; à Rouen, à MM. *le Couteulx* & Compagnie ; & au Havre à MM. *Baudry & Boulongne*.

Il ſe trouve auſſi en charge pour partir vers le 15 de ce mois, les Navires les *Deux Sœurs*, Capitaine *Siebes*, & le *Prophête Eli-*

ſée, Capitaine *Loovick*, pour Hambourg; le Brigantin les *Deux Alexandre*, Capitaine *Jouvet*, de Fecamp, pour Londres.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 9 Mai 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^e. *l'once* à	98#	10 ß	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53	17	6
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51	17	6
Piaſtres le marc, ...	48	10	

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 21 Mars 1767.*

QUi ordonne que l'Arrêt du Conſeil du 7 Juin 1761, qui nomme le ſieur Marchal de Sainſcy, pour remplir ſeul les fonctions des offices d'Économes-ſéqueſtres, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur; & qu'à l'avenir il ſera ſeul la régie, recette & adminiſtration des fruits & revenus des bénéfices ſitués en Lorraine, & qui ſont aujourd'hui à la nomination du Roi.

DÉCLARATION DU ROI, *donnée à Marli le 17 Mars 1767.*

Portant prorogation juſqu'au dernier Septembre 1774, des quatre ſols pour liv. ſur le Tabac, établis par celle du 24 Août 1758.

CHARGE A VENDRE.

Charge de Secrétaire du Roi, Audiencier près le Parlement de Flandres, à Douay; le prix de la finance payé à l'État, eſt de 66000 #, ainſi qu'elle a été payée en 1759, mais on la vendra moyennant 60000#. L'acquéreur touchera les gages, qui ſont de 2413 # 8 ß 3 d., à commencer du premier Janvier 1767.

Il y a ſur cette charge 30000 # hypotequées, portant intérêt à 4 & demi pour cent, que l'acquéreur laiſſera ſubſiſter s'il veut.

S'adreſſer à Paris, au Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, pour avoir de plus amples informations.

LOTERIE.

Le tirage de la loterie de l'École royale Militaire s'eſt fait le 5 de Mai 1767. Les numéros ſortis de la roue de fortune ſont, 42, 47, 66, 70, 90. Le premier tirage ſe fera le 5 Juin.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Mai.
Deſchamps,	5^e.	J.	15
Streck-Caſtelle,	12^e.	J.	16
Carron,	16^e.	M.	16
De Courmont,	18^e.	M.	14
De la charmotte,	30^e.	L.	15
Drouet,	35^e.	L.	14
Bardin,	36^e.	L.	16
De Montal,	46^e.	L.	15
De S^te. Luce,	47^e.	L.	14
Cadeau,	57^e.	J.	14
Pannelier,	63^e.	L.	15

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai. 1767.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
Ac. des Indes. .	. . . . .	1290. 95. . .	1300 . . .
Emp. de la Com.	387	387	387 . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	23 $\frac{1}{2}$	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	39 $\frac{1}{2}$	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	780	780	777 $\frac{1}{2}$ 75. . .
Amortiſſement.	20 $\frac{1}{2}$ 2^m . . .	20 $\frac{1}{2}$ 20 . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	20	20	. . . . .
3^e. Loterie. .	29	. . . . .	29 . . . .
Annuités. . .	395	395	395 . . . .
Coup. d'An. .	75 . . .	75	75 . . . .
Emp. de 50 mil.	31. 31 $\frac{1}{2}$ . .	31 31 $\frac{1}{2}$ . .	. . . . .
Emp. de 30 mil..	33 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{2}$ 34 . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	38 $\frac{1}{2}$ 38. . . .	38 $\frac{1}{2}$ 38. 500 .	38. 38 $\frac{1}{2}$ . . .
4^e. L. Epoques.	. . . . .	28. 10^e. 33 32 $\frac{1}{2}$	28. 10^e. 33 . .
Nouette. . .	32. 32 $\frac{1}{2}$ 2^m. .	32. 32 $\frac{1}{2}$ 2^m .	32. 32 $\frac{1}{2}$ . .
Ac. de la caiſſe .	dupl. 60 . . .	1040. dup. 60 .	1040. dup. 60 .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 38.

DE BAYONNE, *le 20 Avril 1767.*

EXPORTATION.

DU 13 au 19 Avril 1767, il eſt ſorti de ce Port 6 Navres Eſpagnols, 2 de Brême & 7 François chargés des marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Brême*, 620 tonneaux de vin; pour *Saint Ander*, 500 conques de bled d'Inde, pour *Bilbao*, 19 Barils d'eau-de-vie, 7 ſacs de plumes d'oye, 9 bariques 3 barils de goudron; pour le *Ferol*, 45 tonneaux de vin, 400 conques de bled d'Inde, 66 barils de farine, 10 balles de papier, 2 ballots 5 caiſſes de diverſes marchandiſes, 100 planches de pin, 4 traques d'avirons & 10 tonneaux de goudron; pour *Saint Sebaſtien*, 36 bariques de goudron, & 34 barils de poudre à feu; pour l'*Orient*, 32 bariques de vin & 1 boucaud de jambons; pour *Breſt*, 13 milliers de brai ſec & réſine & 4000 planches de pin; pour *Nantes*, 140 milliers de réſine & 900 planches de pin, pour *Bord.* 18 mil. de merein, 8 ballots & 259 bouteilles de vin d'Eſpagne; pour *Rochefort*, 300 barils de brai gras & goudron, 9 quintaux de jambons & 1800 planches de pin; pour *Saint Martin Iſle de Ré*, 6000 pieces de mérein, & 2300 planches de pin.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 6 Navires Eſpagnols, 1 Anglois, 1 de Breme & 3 François, dont 1 venoit de Breme, 1 de Newcaſtle, 1 de Dunkerque, 1 de Saint Ander, 1 de Bilbao, 1 du Ferol, 3 de Saint Sebaſtien, 1 de Breſt & 1 des Sables d'Olonne; 4 de ces Navires venoient ſur leſt en ſable & en pierre; les autres apportoient les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, 88 chaldrons de charbon de terre venant de *Newcaſtle*; 24 balles de diverſes marchandiſes & 55 razieres de charbon de terre venant de *Dunkerque*; 7 balles & 1 paquet de différentes marchandiſes venant de *Saint Ander*; 8 balles 3 futailles 3 paquets de diverſes marchandiſes & 4000 citrons venant de *Saint Sebaſtien*; 1800 cuirs verts & 4 balles de cacao venant de *Breſt*; 56 muids 11 boiſſeaux de ſel venant des *Sables d'Olonne*.

DE MARSEILLE, *le 28 Avril 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 20 au 26 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 39 Bâtimens François & 25 Etrangers. Des premiers, 3 venoient des Colonies, ſçavoir, l'*Actif* de Saint Nazaire, Capitaine *Jean-Baptiſte Aicard*; le *Hardi* de Marſeille, Capit. *Honoré Blancard*, venant tous deux du Cap; les *Deux Amis* de la Ciotat, Capitaine *Jean-Louis Abeille*, venant de la Martinique chargés de ſucre, de café, d'indigo & de cacao. Les autres venoient de Dantzick, de Lubeck, de Harlingue, de Roterdam, d'Amſterdam, d'Oſtende, de Cheſter, de Dunkerque, de Calais, de Rouen, de Nantes, de Greneſey, de Safi, d'Almazaron, d'Alger, de Smyrne, de Majorque, de Mahon, de Cartagêne, de Palamos, d'Alicante, de Livourne, d'Ancone, de Cagliari, de Gênes, d'Oneille, de Diano, de Cagne, de Catal. de S. Feliou, de S. Raphael, de Narbonne, d'Agde, de Cette, d'Aigue-mortes, de Larache & de Martigues, chargés de bled, de riz, de fromages, d'huile, de fer, de bois de campêche, de ſoude, de cuirs, de plomb, de chanvre & d'étaim.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 22 Bâtimens François & 4 Etrangers. Des premiers, le Navire la *Philis*, Capitaine *Jean-Marie le Sénéchal* de Breſt, allant à la Martinique. Les autres alloient à Martigues, à Toulon, à Menton, à Frejus, à Bandol, à la Ciotat, à Cette, à Nice, à Agde, à Oneille, à Gênes, à Cagliari, à Ancone, à Civita-Vecchia, à Barcelonne, au Levant, à Smyrne, à Saint Valery, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes d'épicerie, de drogueries, de quincailleries, de coton & de fil.

DE NANTES, *le 2 Mai 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 23 Avril au premier Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François & 2

Etrangers; ſçavoir, la *Julie*, de 300 tonneaux, Capitaine *Giraud*, venant du Port au Prince; l'*Aſſomption*, de 300 tonneaux, Capitaine *Fouqueu Deſmoulins*; la *Ville de Léogane*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tronſon*, venant de Léogane, les *Deux Notons*, Capitaine *Terrien*, venant de la Martinique chargés de 1555 bariques 112 quarts de ſucre brut, terré & tête, 1 quart de ſucre en pains, 4 futailles 9 bariques 19 quarts d'indigo, 61 futailles 78 bariques 285 quarts 2 ancres 86 ſacs de café, 45 futailles 1 quart de cacao, 244 cuirs ſecs en poil, 45 milliers 286 buches de bois de campêche, 101 balles & ballots de coton, de la gomme de Gayac, liqueurs, caret, canefice & confitures; le *Saint Pierre*, de 250 tonneaux, Capitaine *Riviere*; l'*Union*, de 100 tonneaux, Capitaine *le Gouef*; le *Theophile*, de 180 tonneaux, Capitaine *Julien Lapartien*, venant tous trois de Marſeille avec de 135 demi-caiſſes 381872 *liv.* de ſavon, de l'huile d'olive & d'autres marchandiſes, d'épicerie, de droguerie, du plomb à giboyer, du vin muſcat, du coton en laine & filé, de la morue ſeche, des pierres à faulx & de la terrerie brune; la *Concorde*, Capitaine *Guillaume Truhen*, venant de Lisbonne chargé de 36 milliers de bois rouge, 3 caiſſes d'oranges & citrons; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Laſalle*, venant de Bayonne chargé de vin, de jambons, de quincaillerie, de chocolat, de brai gras, de reſine, d'eau-de-vie d'Andaye, de bouchons de liege, de cuiſſes d'oies, de couvertures de laine, de cornes de bœuf, de plumes d'oies & de roſeaux; la *Samaritaine*, Capitaine *Durand*, venant de Dunkerque avec des dames-jeannes cliſſées, du lin crud, de l'amidon, des cloux de fer, du fil blanc, du camelot, des tambours de fer, & ferremens pour moulins à ſucre, des fuſils & des canons de fer; le *Saint Mathieu*, Capitaine *Mathieu Deſclaux*, venant de Bordeaux avec du vin, de la farine, de l'eau-de-vie & des cuiſſes d'oies; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques le Bars*, venant de Redon avec 31600 *liv.* de plomb en ſaumons; la *Jeanne Henri*, Capitaine *Jean Maſſon*, venant de Noirmoutier avec 267 barres de fer plat & quarré; l'*Eſpérance & la Diligence*, Capitaine *James Claney*, venant de Dublin avec du bœuf & des langues ſalés; la *Concorde*, Capitaine *Sybrand Pieters*, venant d'Amſterdam avec de la bierre, de la litarge, des pipes, du lin, du fer, des mâts & mâtéraux, de la mine de plomb & de la garence.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir, le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *de Surville*, allant à l'Orient; le *Saint François*, Capitaine *Monnier*, allant en Guinée; le *Fidele*, Capitaine *Guichet*; le *Duc de Bourbon*, Capitaine *Baudry*, allant tous deux au Port au Prince; le *Dauphin*, Cap. *Nic. le Comte*, allant à Codebec & à Rouen avec de l'ocre & des ardoiſes; le *Prudent*, Capitaine *Pierre Palletier*, allant à Londres avec de l'Orge; le *Goelan de la Mer*, Capitaine *Leender Johannes*, allant à Amſterdam; l'*Hippenhove*, Capitaine *Lieven Adrians*, allant à Hambourg; la *Demoiſelle Jeannette*, Capitaine *Frans Reyn Gras*; la *Demoiſelle Charlotte de Theodoxia*, Capitaine *Hendrick Reinhaudt*, allant tous deux à Dantzick; & la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *Oge Jans Kniper*, allant à Lubec chargés d'indigo, de ſucre brut & terré, de ſyrop, de vin Nantois & d'Amont, de vinaigre & de peaux de renards.

Du Havre, *le 6 Mai 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 4 Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 5 Bâtimens François & Etrangers; ſçavoir, le Brigantin Anglois la *Betſy*, Capitaine *Guillaume Rowe*, venant de Falmouth chargé d'étain; le Senau Anglois le *Thomas l'Anne*, Capitaine *Littlefer*, venant de Neuwcaſtle avec du charbon de terre; le *Saint Jean*, Capitaine *Nils Bagge*, venant de Stromſtadt chargé d'un grenier de planches & de 130 barils de goudron; les *Trois Freres*, Capitaine *Jorgenſon*, venant de Dannemark chargé de planches; le *Marin*, Capitaine *Acher* du Havre, venant de la Martinique après 70 jours de traverſée, chargé de ſucre, de café, de coton & autres marchandiſes.

Les Navires l'*Union*, Capitaine *Chevreuil*; & le *Saint Pierre*, Capitaine *Rozette*, chargés de farine pour Londres, & partis de ce Port les 25 & 26 Avril, ſont entrés de relâche au Havre à cauſe des vents contraires.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port du premier au 3 Mai 4 Bâtimens François & Etrangers; ſçavoir, le *Thélémaque*, Capitaine *Saffray*, allant au Cap chargé de tuiles, de carreaux, de bœuf ſalé, de farines, de vin, d'huile, de cire en pains & en cierge, de ferremens de toute eſpèce, de verres, de toile, de ſiamoiſe, de ſouliers, de chapeaux, d'habits de ſoie, d'étoffes d'or & d'argent, & d'autres merceries & quincailleries; le *Neptune*, Capitaine *Mouton*, venant de Lisbonne & allant à Rouen; le *Jeune Nicolas*, Capitaine *J. Rozé* de Saint Brieux, allant à la Rochelle ſur leſt; la *Judith Chriſtine*, Capitaine *Pitter Schneider*, allant à Bergue en Norwege ſur leſt, & avec quelques marmites de fer & des ballots de mercerie mêlée..

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 5 Mai.

AGRICULTURE.

EXTRAIT *du Journal d'Altona.*

MÉlange de *phyſique, de botanique & d'économie, ſeconde partie avec des planches, par Jean Gottlieb Gleditſche, Profeſſeur de Médecine & de Botanique, au Collége royal de Médecine & de Chirurgie à Berlin, Membre des Académie des Sciences de Pruſſe, du Saint Empire Romain, de Suede & de Mayenne.* A Hall, chez J. J. Curt 1766, vol. in-8°.

Les matieres contenues dans cette ſeconde partie, regardent principalement l'amélioration de l'économie rurale & la culture des plantes utiles dans la Marche Électorale de Brandebourg, où ces deux objets ſont encouragés par des Ordonnances territoriales. L'ouvrage eſt diviſé en dix parties.

La premiere contient la deſcription d'un phénomene ſingulier occaſionné par une quantité immenſe de fourmis aîlées qui s'étant élevées dans l'air en forme de colonne, jetterent pendant une demi-heure une lumiere aſſez conſidérable. Ce phénomene eſt repréſenté dans une planche, & l'Auteur y a joint des détails très-intéreſſans.

Dans la ſeconde partie, M. Gottlieb recherche l'origine & la vraie formation du *knochſtein* dans la Marche de Brandebourg, c'eſt le nom qu'il donne à un mélange impur de ſable & de chaux qu'on trouve en tout temps, & qui, ſelon l'Auteur, eſt formé par des racines d'herbes pourries, quoique certaines perſonnes l'ayent pris pour une production particuliere.

L'éducation des abeilles eſt conſidérablement tombée dans la Marche de Brandebourg, mais les abeilles ſauvages s'y ſont beaucoup muitipliées en différens endroits. M. Gottlieb pour ſeconder les vues de ceux qui veulent relever cette branche de commerce, a fait des obſervations dans des jardins botaniques, pour indiquer les plantes propres à la nourriture des abeilles, & mettre les Cultivateurs à portée de juger ſi un endroit eſt propre à l'éducation de ces inſectes, & à la production des plantes qui leur conviennent.

La troiſiéme partie eſt intitulée : *conſidération ſur l'utilité des abeilles dans la Marche de Brandebourg*, & contient beaucoup d'obſervations intéreſſantes, particuliérement la liſte nombreuſe des plantes, tant ſauvages que domeſtiques, vivaces & annuelles, précoces & tardives, qui ſont propres aux abeilles. Cette liſte eſt accompagnée de bonnes obſervations qui ſont auſſi agréables qu'utiles aux amateurs de la botanique.

Le quatriéme chapitre eſt rempli d'obſervations ſur l'engourdiſſement où ſe trouvent communément les grenouilles pendant l'hyver. Cet animal eſt un de ceux qui ſont engourdis, & qui dorment, pour ainſi dire, pendant cette ſaiſon. Quand la grenouille eſt troublée dans ſon ſommeil d'hyver, ou qu'elle eſt excitée prématurément au fraie, elle meurt ordinairement. Après un hyver doux, on trouve toujours beaucoup de poiſſons

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

morts, parce qu'ils ont frayé trop tôt. A la page 723, l'Auteur parle des hirondelles qu'il met au nombre des oiſeaux paſſagers; il réfute en même-temps l'opinion de ceux qui prétendent qu'elles dorment pendant l'hyver.

Le cinquiéme chapitre traite de la grande *corruda* : cette plante vient dans des terreins ſablonneux, & fait une bonne nourriture pour le betail.

La culture de la garance & la maniere de la ſecher, fait le ſujet du ſixiéme chapitre.

Le ſeptiéme chapitre a pour objet les atomes, relativement aux ſemences qui s'y trouvent, & à l'origine de la moiſiſſure. Les trois derniers chapitres traitent du houblon, de la culture du cumin, & de la maniere de planter les haies.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

LA ROCHELLE.

Lieux des Marchés.	Prix l. ſ. d.
Barbezieux.	22 16
Cognac.	23 15
LaRochelle.	23 15
Marennes.	22 15
Saintes.	24* 7
St. Jean d'Angely.	22* 3

Prix Communs.			
From. le ſep.	23	5	2
Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	9	11	5
Foin le q.	1	17	2
Paille le q.	1	5	2

LIMOGES.

Lieux des Marchés.	Prix. l. ſ. d.
Angoulême.	
Bourga neuf.	
Brive.	24* 19 6
Limoges.	18* 15
Tulle.	22 9 9

Prix Communs.			
From. le ſep.	22	1	5
Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	5	12	9
Foin le q.	1	10	
Paille le q.		13	9

GRENOBLE.

Lieux des Marchés.	Prix. l. ſ. d.
Briançon.	31 10
Buis.	34* 13 4
Creſt.	31 10
Embrun.	28* 2 6
Gap.	29 13 9
Grenoble.	30 17 1
Montelimart.	32 10
Romans.	31 17 6
Valence.	30 6 8
Vienne.	28 16

Prix Communs.			
From. le ſep.	30	19	7
Pain la liv.		3	6
Avoine le ſ.	8	12	2
Foin le q.	2	13	9
Paille le q.	1	7	3

Observations

Sur les Chemins de traverſes.

Une des époques mémorables du glorieux regne d'un Roi juſtement chéri de ſes ſujets, ſera, ſans doute, le rétabliſſément des grandes routes, qui comme autant de fleuves, portent l'abondance dans les cantons les plus éloignés, y font naître la facilité du commerce, & procurent à la population & à l'agriculture une augmentation déjà ſenſible, mais qui ſera frappante en peu d'années.

Combien de cantons ſuſceptibles de fertilité ſe trouvoient dépeuplés, parce que la difficulté des chemins étoit un obſtacle au commerce, & que l'induſtrie languiſſante étoit ſans reſſource, ſans débouché pour ſes productions, & ſans émulation ? Combien de branches de commerce ne peut-il pas naître du rétabliſſement des routes ? Combien l'agriculture n'y gagne-t-elle pas, par l'aiſance que le Cultivateur trouve à ſe défaire des denrées ſurabondantes qu'il négligeoit de ſe procurer autrefois, ou qui ſe perdoient chez lui, mais qu'il voiture aujourd'hui à peu de frais & ſans riſque dans les lieux où la conſommation eſt plus forte & la vente plus avantageuſe, ſuivant les circonſtances & les ſaiſons convenables ?

Mais l'utilité générale & reconnue des grands chemins, eſt pour ainſi dire, par le mauvais état des chemins de traverſe qu'il faut paſſer pour arriver aux chemins neufs. Ceux qui vont d'un point à un autre de ces belles routes, ſont les ſeuls qui jouiſſent de toute leur utilité & de tous leurs agrémens, pendant que les Charretiers, les Voituriers qui ſont obligés de paſſer dans les chemins de traverſe ne peuvent encore, ni charger autant que les premiers, ni voiturer avec la même diligence & la même ſureté, ni enfin ſe borner à un nombre égal d'hommes & de chevaux.

Les chemins de traverſe en ſe creuſant, & en devenant de jour en jour plus impraticables & plus étroits, ont forcé les Payſans à diminuer la voie de leurs charretes, au point que dans les plus beaux chemins, les voitures chargées de quelque choſe de volumineux, comme foin, paille, fagots, *&c.* peuvent verſer facilement : une pierre de 5 à 6 pouces d'épaiſſeur, ſuffit quelquefois pour cauſer les accidents dont on ne ſe garantit qu'en tenant un homme à la ſuite de la charrete occupé à l'obſerver pour la tenir en équilibre en ſe ſuſpendant d'un côté ou d'autre.

Cette précaution, & d'autres encore plus pénibles & plus dangereuſes, ne ſuffiſent pas, & ſont même ſouvent impratiquables. Il ſe rencontre ſi ſouvent des marres profondes, des boues d'un ſi mauvais fonds, que ces malheureux Charretiers n'y pouvant ſuivre leurs charretes, ont la douleur de voir leurs bêtes & leurs voitures verſées ou embourbées dans des trous affreux, d'où ils ne les relevent qu'au riſque d'y périr eux-mêmes. S'ils réuſſiſſent à s'en retirer avec leurs bêtes & leurs voitures, ils n'y parviennent qu'avec bien du mal & en appellant à leur ſecours un certain nombre d'hommes qui par humanité, mais au préjudice de leur ſanté, perdent ainſi un temps précieux qu'ils emploieroient aux travaux de l'agriculture.

C'eſt ce qui a été reconnu par le Parlement de Bretagne, en ordonnant par ſon Arrêt du 24 Juillet 1761, à tous Propriétaires des terres voiſines des chemins de traverſe, de les réparer & rendre pratiquables, à peine de 50 ℔ d'amende, enjoignant & commandant aux Juges hauts-Juſticiers & Procureurs Fiſcaux d'y tenir exactement la main, à peine de répondre perſonnellement de tous événemens.

Un réglement ſi humain & ſi patriotique n'a pas eu l'effet qu'on en attendoit, parce que ces réparations, ſi faciles à la multitude lorſqu'on y appelle les corps de Paroiſſe, ſont trop au-deſſus de l'intelligence, du zele, des forces même des ſimples Laboureurs & des Propriétaires, qui d'ailleurs ſeront peut-être les plus pauvres d'une Paroiſſe. On ſçait que quelques endroits qui ont été ainſi réparés, ſont devenus en très-peu de temps tels qu'ils étoient, & quelquefois plus mauvais qu'auparavant.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

EXTRAIT

Du Journal de Médecine, &c.

EXAMEN CHYMIQUE

De l'eau minérale de l'Abbaye des Fontenelles en Poitou, près la Roche-ſur-Yon ; par M. CORDON, *Docteur en Médecine à Palluau* (a).

Cette eau minérale, dont on n'avoit encore point entendu parler au loin, appartient à M. l'Abbé de Valcour. Elle ſort d'un terrein que l'on appelle dans le pays, *Chaps*. La fontaine eſt ſituée dans le fond d'une prairie ; elle peut avoir environ huit pieds de

(a) *M. Cadet, Apothicaire de Paris, a préſenté à l'Académie royale des ſciences, dont il eſt Membre, une analyſe de ces mêmes eaux.*

profondeur ſur deux pieds en quarré. Sa ſource coule du nord au ſud ; elle eſt éloignée de la mer de ſept lieues. En la nettoyant, on a découvert des veſtiges d'un canal dont la direction ſe porte vers l'Abbaye, qui n'eſt éloignée de la fontaine, que d'une portée de fuſil à balle.

Cette eau, priſe à ſa ſource, eſt claire, limpide, & ſans couleur : elle laiſſe ſur la langue une impreſſion ferrugineuſe aſſez forte ; elle eſt très-légere & auſſi tempérée que l'eau ordinaire ; & le froid de l'hyver dernier ne l'a point glacée. On voit continuellement nager ſur ſa ſurface une eſpece de rouille en forme d'écume ; & ſes parois en ſont toutes revêtues.

La poudre de noix de galle, jettée dans un verre de cette eau puiſée à la ſource, lui donne une belle couleur violette. Cette expérience répétée à trois lieues de la ſource, deux mois après que l'eau a été puiſée, a donné le même réſultat ; mais la couleur violette étoit moins vive.

L'huile de tartre par défaillance la trouble, & lui donne un œil d'opale. L'alkali volatil n'y démontre aucune nuance de bleu.

Une pinte de cette eau minérale, évaporée, a précipité une poudre jaunâtre qui, jointe à celle qui étoit au fond de la bouteille, où cette eau avoit ſéjourné pendant huit jours, a paru une terre martiale, produite par un fer très-atténué, diviſé, & privé de la plus grande partie de ſon phlogiſtique, lequel ſe dépoſe à la longue, & que la chaleur acheve de précipiter.

Cette eau minérale, portée juſqu'à un certain point de concentration, prend un caractere ſalin ; & dans cet état, elle précipite la diſſolution de l'argent de coupelle dans l'acide nitreux, en un *coagulum* qui fait la lune cornée ; preuve évidente de la préſence de l'acide marin, contenu dans cet eau.

La lame de fer poli, plongée dans cette eau, n'a point pris de couleur de cuivre.

Cette eau, évaporée à ſiccité, donne du ſel marin.

Cent pintes de cette eau évaporées juſqu'à la réduction d'une pinte, donnerent une liqueur claire, qui conſervée pendant huit ou dix jours, précipita au fond de la bouteille un dépôt aſſez conſidérable : le tout agité, pour le verſer ſur un filtre, la liqueur qui a paſſé, étoit d'une couleur citrine, & laiſſoit ſur la langue une impreſſion de ſel marin. Cette liqueur évaporée a donné pendant l'opération, un nombre de feuillets talqueux qui n'avoient aucun caractere ſalin, & qui craquetoient ſous les dents : ces feuillets talqueux ſont connus par les chymiſtes, ſous le nom de *ſélénité*.

Après avoir ſéparé ces feuillets talqueux, ou cette ſélénité de cette eau, je continuai de l'évaporer ; &, peu après, j'apperçus à ſa ſuperficie une petite pellicule qui étoit un aſſemblage de petits cryſtaux de ſel marin, très-réguliers, qui ſe précipitoient & ſe renouvelloient ſucceſſivement dans la capſule, dans laquelle il reſta une petite quantité d'eau-mere, ſemblable à celle que fourniſſent les fabriques de ſel marin.

Le dépôt de ces eaux ſeché & mis dans un creuſet au feu de forge pendant une heure, a donné une poudre d'un aſſez beau rouge, dont la pierre d'aimant n'a rien enlevé. Cette poudre pétrie avec de l'huile de lin cuite & miſe dans une cornue de verre lutée, & diſtillée par le moyen d'un feu aſſez fort pour fondre la cornue, il en eſt réſulté une poudre noire attirable par l'aimant. J'ai verſé ſur cette poudre une huile de vitriol affoiblie qui en a diſſous la plus grande partie avec chaleur & effervescence ; j'ai étendu cette diſſolution dans de l'eau ; je l'ai filtrée : elle a pris avec la noix de galle, une nuance de violet qui a paſſé auſſi-tôt au noir. Cette liqueur évaporée, a donné du vitriol de Mars. Pour m'aſſurer ſi ce vitriol de Mars ne participoit point du cuivre, j'ai eu recours à une autre expérience que celle de l'alkali volatil, qui, dans bien des cas eſt inſuffiſante.

J'ai donc diſſous ce vitriol de Mars dans de bon eſprit de vitriol ; j'ai joint à cette diſſolution deux parties d'eſprit de vin très-rectifié ; j'ai trempé un papier blanc dans ce mélange ; j'y ai mis auſſi-tôt le feu : la flamme en étoit bleue & blanche, ſans aucun indice de couleur verte ; ce qui m'a fait conclure que la terre martiale de cette eau minérale ne participe en rien du cuivre. Le dépôt ochreux, qui avoit été pris à la ſource même, eſt d'une couleur jaune ; j'en ai calciné dans un creuſet : dès que la matiere a commencé à rougir, il s'en eſt élevé une quantité de vapeurs acides, ſulfureuſes & très-pénétrantes ; la matiere reſtante eſt un colcothar.

Il réſulte de l'analyſe de cette eau minérale,

1°. Qu'elle contient un fer très-atténué, diviſé & privé de la plus grande partie de ſon phlogiſtique;

2°. Que le fer eſt le produit de quelque pyrite martiale, ſur laquelle ces eaux paſſent & ſe filtrent.

3°. Que l'acide du ſel marin y exiſte, ainſi que ſa baſe.

La reſſemblance qui paroît être entre les eaux dont il s'agit, & les eaux de Forges dont une infinité de malades ont éprouvé l'efficacité, font préſumer qu'on pourroit tirer de grands avantages de celles-ci : les ſuccès qu'elles ont déjà eus, parlent en leur faveur. (a)

DES SABLES D'OLONNE.

La gelée des 15, 16, 17, 18 & 19 d'Av. a entiérement perdu les vignes, les arbres fruitiers & même les lins, mais les bleds, & les fromens ſur-tout, ſont de la plus grande beauté.

AVIS.

On connoît ſous le nom de *chocolat oriental*, le ſpécifique qu'un profond Chymiſte, dont les travaux n'ont pour objet que le bien de l'humanité, découvrit il y a quelques mois, & qui eſt propre à arrêter les progrès de la pulmonie, à guérir les maladies de langueur, & à reporter dans un ſang appauvri ſes premieres richeſſes naturelles.

Les effets ſenſibles de ce remede agréable & bienfaiſant, ont déterminé ſi rapidement la confiance du public en ſa faveur, que le bruit de ce ſuccès a réveillé la cupidité d'un particulier de Province, qui s'étourdiſſant ſur les ſuites d'une contrefaction dangereuſe, & ne ſoupçonnant pas même la nature & la combinaiſon des ſubſtances animales qui ſont la baze néceſſaire du chocolat oriental, a imaginé témérairement de mêler de la fine rapure de corne de cerf avec du ſucre & de la canelle, & de préſenter au public ce mélange groſſier & inſalubre ſous le nom accrédité de *chocolat oriental*, dont la découverte eſt le fruit précieux d'une étude opiniâtre dans les diverſes branches de la Chymie, qui tendent à la conſervation de l'eſpece humaine.

C'eſt là l'occaſion de s'écrier *auri ſacra fames*, &c. & ce ſeroit auſſi celle de recourir à des moyens impoſans pour empêcher un abus qui intéreſſe ſi gravement la bonne foi & la ſanté des hommes; mais perſuadé que le Contrefacteur ouvrira les yeux ſur les dangers de ſon imitation, & en arrêtera la publicité, on ſe borne avec confiance à dénoncer ſa fraude au public, & à l'avertir que le ſieur Rouſſel, Marchand Épicier-Droguiſte, demeurant dans l'Abbaye de S. Germain des près eſt le ſeul qui débite le chocolat oriental, & que deſormais il n'en délivrera pas la moindre doſe que le mémoire inſtructif dont chaque bouteille eſt accompagnée ne ſoit ſigné de ſa main.

(a) *Voyez dans le Journal de Médecine, &c. du mois de Décembre dernier, le détail des cures opérées par ces eaux.*

COMMERCE.

MANUFACTURE

Établie au Port-à-l'Anglois pour épurer les Laines.

EXTRAIT

De l'Approbation de Meſſieurs de l'Académie Royale des Sciences.

SUr le rapport fait à l'Académie par MM. Hellot de Montigny, & Macquer, Commiſſaires nommés à l'effet d'examiner le projet d'établiſſement propoſé par le ſieur Carles, pour la préparation des laines deſtinées à l'uſage des couvertures & des matelas, l'Académie a jugé que ledit projet d'établiſſement méritoit ſon approbation. *Signé* GRANDJEAN DE FOUCHY, Secrétaire perpétuel.

Extrait du Décret de la Faculté de Médecine.

Oui le rapport fait par MM. Bernard & Leſurier, Commiſſaires nommés à l'effet d'examiner le projet d'établiſſement propoſé par le ſieur Carles; la Faculté penſe que ledit projet dudit ſieur Carles, d'établir une Manufacture pour conſtruire, préparer &

nétoyer les laines deſtinées à l'uſage des couvertures & des matelas, d'une façon ſupérieure à celle que l'on a employée juſqu'à préſent, ne peut être que bien reçue du public, en ce qu'elle ſera plus ſalubre, plus utile & plus agréable. *Signé*, BELLETESTE, Doyen de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris.

COPIE

De la lettre écrite par M. Tronchin, à MM. de la Manufacture des laines établie à Port-à-l'Anglois, près Paris, à l'effet de dégraiſſer les Laines neuves & celles déjà employées dans les matelas & couvertures.

Je ſuis ſi convaincu, Meſſieurs, que la propreté eſt eſſentielle à la ſanté, & que tout ce qui y contribue l'intéreſſe, que le projet que vous avez formé de préparer & d'épurer les laines deſtinés à faire des couvertures & des matelas, me plaît infiniment. Dans toutes les maladies où la ſueur eſt fétide, & par conſéquent corrompue, les effets de ſa corruption augmentent ſenſiblement par la fuſion, l'exhalaiſon & le mélange du ſuint. L'on s'en apperçoit aux effets de la putridité de l'atmoſphere du malade, qui augmentent par la cohobation de la ſueur, & au ſuint corrompus. Il y a des épidemies où cette obſervation mérite la plus grande attention; il faudroit ſur-tout ne la jamais perdre de vue dans les Hôpitaux où les maladies putrides font ſouvent des ravages affreux, où la propreté eſt plus néceſſaire que par-tout ailleurs : je ne puis donc, Meſſieurs, que louer votre projet, & faire des vœux pour qu'il réuſſiſſe. Je ſuis, &c. *Signé* TRONCHIN, premier Médecin de S. A. R. l'Infant Don Ferdinand, Duc de Parme, & de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 2 Mai 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^e. *l'once* à	98#	10ß	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	54		
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	52	17	6
Piaſtres le marc, ...	48	15	

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Jeudi 30.*	*V. 1^r. M.*	*Sam. 2.*
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1 16^e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 2 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	5 Se. . .	. . . .	. . . .

FINANCES.

OBSERVATIONS

Par leſquelles on cherche à prouver que le poids exceſſif des taxes en Angleterre occaſionnera une banqueroute nationale, & tarira la ſource des richeſſes.

LEs taxes onéreuſes doivent rendre plus cher le prix de toutes productions nationales, parce que l'impôt que le Fermier & le Fabriquant payent doit être ajouté à la valeur intrinſeque de leurs productions. Quoique nos Fabriquans ſoient habiles & ingénieux, & qu'ils aient maintenu nos fabriques ſur un bon pied dans l'Europe, notre commerce diminue cependant dans les pays étrangers, & quoique nous vivions ſous un climat, *peut-être le plus avantageux de l'Europe*, pour les productions des végétaux, le poids de nos impôts doit rendre ces productions, & le bétail qui s'en nourrit, plus chers qu'ils ne le ſont dans les autres pays qui ſont moins accablés d'impôts que nous. Je ſerois en état de prouver ce que j'avance par le prix de preſque toutes les denrées en France, mais je me contenterai de l'article du bled, & je me ſervirai des connoiſſances ſuivantes qui m'ont été communiquées par un Particulier très-inſtruit, & qui travaille actuellement ſur ces matieres.

» Il eſt notoire que le prix moyen du » quarter de bled en Angleterre en comp-

» tant depuis le commencement de ce ſiecle » juſqu'à l'année 1753, a été de 42 ß 3 ₰ ſt. » à raiſon de 31 ₰ & demi ſterl. pour un écu » de 3 ℔ de France que je ſuppoſe être le » prix moyen du change entre les deux Na- » tions (toujours déſavantageux à l'Angle- » terre) le quarter revient à 48 ℔ 7 ß 8 ₰ » & demi de France, prix moyen. Or, 500 » livres poids d'Angleterre, qu'un quarter » de bon bled doit peſer, font, ſuivant la » proportion généralement reçue de 100 l. » de poids d'Angleterre, pour 91 livres 8 » onces de France, 458 livres 4 onces » poids de France; donc le ſeptier de bled » peſant en France 240 livres, ne couteroit » ſuivant ce calcul, que 18 ℔ 18 ß 3 ₰. D'ail- » leurs il eſt certain que le prix moyen du » ſeptier de bled dans la Province de Brie, » n'a pas été au-delà de 18 ℔ 13 ß 8 ₰ de- » puis quarante ans; ſçavoir, depuis 1706 » juſqu'à 1745, nonobſtant la famine, la » diſette & la cherté qu'il y a eu en France » en différens temps. M. de Forbonnais, Au- » teur très-diſtingué, & d'une grande exac- » titude, conclud d'un calcul du prix des » bleds, dans les différentes parties de Fran- » ce, que le plus haut prix auquel on puiſſe » permettre l'exportation des bleds, doit » être de 16 ℔ 5 ß le ſeptier. Si la France » peut donner ſes bleds à ce prix, nous pou- » vons juger quel profit elle peut ſe flatter » de faire par cette branche de commerce » par préférence à l'Angleterre, actuelle- » ment que l'on a permis la libre ſortie » du bled. Suivant des calculs très-exacts, il » en eſt déjà ſorti de la récolte de 1765, » pour la ſomme de trente millions de livres.

On diſoit, il y a quarante ans, que ſi la Nation Angloiſe étoit endettée de cinquante ou ſoixante millions, ce ſeroit ſa ruine; lorſque nos dettes excéderent cette ſomme, notre ruine inévitable fut fixée à cent millions, mais voyant que le commerce fleurit encore, nonobſtant une dette de cent quarante millions, il ſemble que nous ayons donné dans une autre extrêmité, & que nous nous perſuadions qu'il n'y a point de ſomme aſſez forte pour que notre commerce ne puiſſe la ſupporter. C'eſt par ce principe ſeulement que je puis juſtifier l'abandon que l'on ſemble avoir fait de l'emploi aſſigné originairement au fonds d'amortiſſement, & le peu de ſoin qu'on prend d'alléger la dette nationale.

Notre ſituation préſente prouve évidemment que les habiles politiques manquent de prévoyance dans l'avenir, la raiſon nous dit qu'il y a une ſomme au-delà de laquelle il nous ſera à la fin impoſſible d'aller: & la premiere guerre dans laquelle nous nous trouverons engagés, nous donnera peut-être une fatale leçon, que faire alors? Le Ciel nous préſerve qu'on ſonge à la reſſource de l'éponge dont on nous a déjà menacé plus d'une fois.

De Londres, *le 22 Avril 1767.*

La Chambre des Communes reprit le 14, l'examen des affaires de la Compagnie des Indes, & délibéra ſur cet objet juſqu'après minuit: alors il fut propoſé de prendre ſur cette affaire une réſolution définitive; mais cette propoſition fut rejettée à la pluralité de 213 voix ſur 157, & l'on arrêta de remettre l'examen de l'affaire au 1ᵉʳ Mai. Le 16 la même Chambre, formée en grand Comité ſur les moyens de lever le ſubſide, réſolut de lever la ſomme de 1,500,000 ℔ ſt. de la maniere ſuivante; ſçavoir, 900,000 ℔ ſt. par des annuités à 3 pour 100, à compter du 5 Janvier dernier, & 600,000 ℔ ſt. par une Loterie conſiſtant en 60,000 billets: le montant de cette ſomme ſera partagé en lots qui porteront auſſi des annuités à 3 pour 100, à compter du 5 Janvier 1768; toutes ces annuités ſeront transférables à la Banque d'Angleterre & payables de ſix en ſix mois, ſçavoir le 5 Juillet & le 5 Janvier, ſur le fonds d'amortiſſement, & ſeront réunies au fonds d'annuités à 3 pour 100 conſolidées par les des actes 25ᵉ & 28ᵉ années du regne du feu Roi George II, & rachetables. Chaque ſouſcripteur à ladite ſomme de 900,000 ℔ ſt. aura pour chaque ſomme de 60 ℔ ſt. qu'il ſera engagé de prendre en Annuités, 4 billets de Loterie au prix de 10 ℔ ſt. chacun & payera le 29 de ce mois, à titre d'arhes, 20 pour 100 de la ſomme de 900,000 ℔ & 5 pour 100 de celle de la Loterie, & les autres paiemens devront ſe faire aux jours ſuivans, ſçavoir: à la ſomme de 900,000 ℔ ſt. d'annuités, 10 pour 100, le 27 Mai prochain; 10 pour 100, le 26 Juin; 15 pour 100, le 27 Août; 15 pour 100, le 25 Septembre; 15 pour 100, le 30 Octobre, & 15 pour 100, le 17 Nov. à la ſomme de 600,000 ℔ ſt. de la loterie, 25 pour 100, le 16 Juin prochain; 30 pour 100, le 28 Juillet; 40

pour cent, le 11 Septembre. Les ſommes ainſi ſouſcrites, ſeront payées dans l'Échiquier & appropriées ſelon les réſolutions priſes dans le cours de la préſente ſeſſion: de plus, chaque ſouſcripteur qui aura fait l'entier paiement de ſa ſouſcription aux 900,000 ℔ ſt. d'annuités, le 27 Octobre prochain, & à la Loterie le 24 Juillet prochain, jouira d'un intérêt à titre de décompte, à raiſon de 3 pour 100, du jour de l'entier paiement juſqu'au 17 Novembre prochain, pour les annuités, & juſqu'au 11 Septembre pour la Loterie. La Chambre a réſolu auſſi qu'il ſeroit impoſé un nouveau droit de 3 ß par aune ſur les toiles étrangeres qui paſſeront une verge d'Angleterre en largeur, importées dans ce Royaume, à l'exception de celles de Hollande & de Flandre; qu'un nouveau droit de 3 ß par aune ſeroit impoſé ſur le canevas étranger importé dans ce Royaume; & que le produit de ces droits ſeroit porté au fonds d'amortiſſement & approprié au paiement des annuités ci-deſſus, de même que celui des droits ſur les chapeaux de paille, *&c.* que la ſomme de 469, 147 ℔ ſt. 14 ß & un demi den. reſtant au 5 Avril 1767, de la recette faite par l'Échiquier pour le fonds d'amortiſſemens, ſeroit appropriée au ſubſide de cette année: que 2,010,121 ℔ ſt. 10 ß 3 ₰ & demi, ſeroient tirés du fonds d'amortiſſement & appropriés audit ſubſide, ainſi que 35,202 ℔ ſt. 9 ß & 2 ₰ reſtant auſſi dans la caiſſe de l'Échiquier: que la ſomme de 261,571 ℔ ſt. 13 ß 3 ₰ & un quart, reçue du Comte de Chatham, ci-devant Tréſorier des troupes, & épargnée, tant ſur la ſolde & les appointemens de divers Régimens, que ſur un million ſt. qui fut octroyé au Roi en 1762 pour la guerre de Portugal, ſeroit employée aux dépenſes extraordinaires des troupes pendant l'année derniere, de même que celle de 7,844 ℔ ſt. 17 ch. 7 ß qui eſt entre les mains du ſieur Edouart Sainthill, pour le fonds deſtiné au ſoulagement des veuves des Officiers des troupes de terre, morts au ſervice de la Grande-Bretagne, leſquelles ſeront remiſes pour cet effet au Receveur général deſdites troupes. Elle a réſolu d'accorder en outre 110,000 ℔ ſt. pour le maintien des troupes dans les Plantations pendant l'année 1767, d'approprier au ſubſide les ſommes qui ſeront payées dans l'Échiquier avant le 5 Avril 1768 du provenu des gommes du Sénégal & des gommes Arabiques, ainſi que les 1500,000 ℔ ſt. accordées pour la ſolde & les uniformes de la Milice pendant l'année derniere; enfin, la Chambre a réſolu qu'on emploieroit au ſubſide les 181,000 ℔ ſt. payées par la Cour de France pour l'entretien de ſes priſonniers pendant la derniere guerre & que 84,604 ℔ ſt. 3 ch. 3 ß reſtant dans l'Échiquier au 5 Avril 1767 des deux ſeptiémes d'acciſe impoſés par actes des 5^e & 6^e. années du Regne de Guillaume & Marie ſeroient appropriées au fonds aggrégé.

D'après un calcul trés-exact la dette Nationale ſe montoit le 5 Janvier 1767, à 130, 842,412 ℔ ſt. 20 ch. 1 ß & un quart; & les intérêts annuels à 4,707,223 ℔ ſt. 7 ß 4 ₰.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Mai.
L'Empereur,	1^e.	L.	8
Iſſaly,	3^e.	J.	8
Radix,	33^e.	J.	7
Nau,	43^e.	J.	7
De S^te. Luce,	47^e.	L.	7

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1767.	*Jeudi 30.*	*Ven. 1^r. Mai.*	*Samedi 2.*
Ac. des Indes.	1267 ½		387
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅌.	24		39 ½
Prom. à 4 p ⅌.	39 ½		782 ½ 80.
Ac. des Fermes.	782 ½		
Amortiſſement.			20.
2 ſ. p. l. du Dix.	20		29. 28 ½.
3^e. Loterie.	29		394 95
Annuités.	395. 94		75
Coup. d'An.	75	FESTE.	31. 32. 32 ½ 3m
Emp. de 50 mil.	31. 32. 3m		33
Emp. de 30 mil.	28 ½		35 ½ 20m.
Col. 1759.			38 ½
Canada.	39 ½ 5m		27 ½ 28. 10^e. 33
4^e. L. Epoques.	27 ½ 10e. 33		32. 31 ½ 32.
Nouette.	31 ½ 32 32 ½ 2m		
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌.			
3 p ⅌ ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 36.

DE BORDEAUX, *le 16 Avril 1767.*

PRIX *courant des Denrées de l'Amérique, le 9 Avril 1767.*

LE *quintal* de ſucre blanc, premiere ſorte, de 51 à 53 liv.; dito, ſeconde ſorte, de 47 à 49 liv.; dito, troiſiéme ſorte, de 42 à 45 liv.; dito, quatriéme ſorte, de 39 à 40 liv.; petits ſucres, de 37 à 38 liv.; ſucres communs, de 32 à 35 liv.; ſucre tête, de 27 à 30 liv.; ſucre brut de Léogane, de 26 à 33 liv.; dito du Cap, de 25 à 31 liv.; dito de Saint Louis, de 24 à 30 liv. dito de la Martinique, de 20 à 28 liv. *La livre* de café de la Martinique nouveau fin, 19 ſols; dito Marchand, de 17 ſols 9 den. à 18 ſols; dito vieux, de 16 ſols 6 d. à 17 ſols; café de S. Domingue, nouveau fin, de 17 ſols 6 den. à 18 ſols; dito Marchand, de 16 ſols 6 den. à 17 ſols 3 den., dito vieux, de 15 ſols 9 den. à 16 ſols 3 den.; indigo bleu & violet, de 8 à 8 liv. 10 ſols; dito mêlé, de 6 à 7 liv.; dito cuivré fin, de 5 livres. 2 ſols à 5 livres 3 ſols; dito Marchand, 5 livres; dito ordinaire, de 4 livres 12 ſols à 4 livres 15 ſols; *le quintal* de coton de Saint Domingue, de 150 à 158 liv.; dito de la Martinique, de 142 à 148 liv.; gingembre gris, de 23 à 24 liv.; canefice, de 27 à 28 liv.; cuirs tanés, de 55 à 80 liv.; dito en poil, de 35 à 40 liv.; *la livre* de gingembre confit, 26 ſols; les citrons confits, 15 ſols; rocou, 28 ſols; cacao de Caraque, 40 ſols; dito de la Martinique, 13 ſols; ſyrop de rafinerie, 9 liv. *le quintal.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 14 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 37 Navires François & Etrangers, dont 10 venant des Colonies; ſçavoir le *Saint Antoine des Ames*, de 200 tonneaux, Capitaine *Jh. Gramo*; la *Nouvelle Union*, de 150 tonneaux, Capitaine *Daſſier*, tous deux partis du Cap; la *Deſirée*, de 120 tonneaux, Capit. *Pierre Coyau*; la *Pomone*, de 300 tonneaux, Capitaine *Bouilhac*; la *Marquiſe de Segur*, de 300 tonneaux, Capitaine *Gounege*; le *Marquis de Marigny*, de 300 tonneaux, Capitaine *Lacoudray*; l'*Amériquaine*, de 100 tonneaux, Capitaine *Hiriard*, tous les cinq partis de Saint Domingue; le *Grand Pierre*, de 200 tonneaux, Capitaine *Duprat*, parti du Port au Prince; les *Deux Amis* (*), de 80 tonneaux, Capitaine *Louis Bacon*; & la *Ruſée*, de 130 tonneaux, Capitaine *In. Lartigue*, partis tous deux de la Martinique chargés tous de marchandiſes des Colonies pour divers Particuliers & Négocians de Bordeaux. Des 27 autres 2 venoient de Lonarqua & 2 de Saint Sebaſtien chargés de ſucre brut & terré, de café & de coton, 5 d'Amſterdam, 2 de Roterdam, 2 de Hambourg, 4 de Breme, 1 de Petersbourg, 1 de Lubeck, 1 d'Altena, 1 de Cheſter, 1 de Dublin, 2 de Newcaſtle, 1 de Londres, 1 de Bayonne, & 1 de Nantes chargés de diverſes marchandiſes.

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numeros 82, l'*Hermione*, Armateurs MM. *Baux* freres & neveu, Courtier le ſieur CHEVRET; 83, l'*Actif*, Armateurs MM. *Delſoliers, Lagrange & Delorthe*; 84, la *Victoire*, Armateurs MM. *Lambert*, *In. Raynaud*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur GUIMOUNET.

DE MARSEILLE, *le 21 Avril 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 13 au 19 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 21 Bâtimens François & 7 Etrangers, venant d'Acre, d'Almazaron, de Loriſtan, du Golfe-Zeiton, du Havre, de Melaſſe, de Tortoſe, de Caſtellamare, de Majorque, de Sicile, de Tarente, de Naples, de Livourne, d'Ancone, de San Remo, de Gênes, de Nice, d'Arles, de la Cale, d'Agde, de Toulon, chargés de ſon, d'orge, de bled, de légumes, de ſoude, de cire, de corail, d'huile de poiſſon ſalé, de douves, de cercles & de diverſes autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps trente Bâtimens François & cinq Etrangers. Des premiers, quatre alloient aux Colonies; ſçavoir l'*Ecluſe*, Capitaine *Pierre Relinger* du Croiſic, parti pour les Cayes; la *Bordeloiſe*, Capitaine *François Mallard*, parti

(*) *Ce Navire étoit de Cherbourg, tous les autres étoient de Bordeaux.*

pour la Martinique ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Honoré Cely* de Martigues, parti pour le Cap ; les *Trois Maries*, Capitaine *Benoît-François Allegre* de la Ciotat, parti pour Cayenne. Les autres alloient à Toulon, à Menton, à la Ciotat, à Arles, à Saint Tropès, à la Seyne, à Agde, à Cette, à Nice, au Canet, à Antibes, à Gênes, à Naples, à Alicante, à Mahon, à Bordeaux, à Nantes, à Rouen & au Havre, chargés de diverſes marchandiſes.

De Nantes, *le* 25 *Avril* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 16 au 23 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François & 3 Etrangers ; ſçavoir, le *Gendarme*, Capitaine *Joſeph Cadou*, venant d'Oſtende avec des canons, des feuilles à lanterne, des inſtrumens, du plomb en grains, en rouleaux & en ſaumons ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Louis Achevis*, venant de Blaye avec de la laine non filée ; le *Diligent*, Capitaine *Jacques Drain*, venant de Redon avec du bois de conſtruction ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Jean le Saux*, venant de Breſt avec des mêches à canons & de la graiſſe ; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean David*, venant de Bordeaux avec du charbon de terre ; le *Jeune Tobie*, Capit. *Eyſſe Pieters*, venant de Greneſey ; la *Jeune Anne*, Cap. *Haxel Brower*, venant de Zericzée, la *Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Herman Schileting*, venant de Bremen tous trois ſur leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François & 5 Etran. ; ſçavoir, l'*Hirondelle*, de 100 tonneaux, Capit. *Delaunay*, allant en Guinée ; le *Jean Jacques*, de 130 tonneaux, Capitaine *Lemoine*, allant à la Guadeloupe ; la *Ville des Cayes*, de 150 tonneaux, Capitaine *Deſvallons*, allant aux Cayes ; l'*Aventuriere*, de 150 tonneaux, Capitaine *le Cadre*, allant à Marſeille avec de la toile, des cuirs tanés, des peaux de veau corroyées, fayols & orge ; le *Nicolas Reenemande*, Capitaine *Sytze Roels'*, allant à Wendaw en Ruſſie ; le *Jeune Jean*, Capitaine *Dingement Smul*, allant à Bruges ; le *Jeune Jelles*, Capitaine *Douves Timkies*, allant à Hambourg ; le *Saint Antoine & les Ames*, Capitaine *Martin Dartaza*, allant à Saint Ander ; la *Notre-Dame* du Pilier, Capitaine *Antoine Delmello*, allant à Bilbao, chargés tous les cinq de ſyrop, de vin Nantois & d'Amont, d'eau-de-vie, de coton, de ſucre brut, de café, de miel, de cacao, de peaux de veau corroyées, de toile, de mais, d'orge, de feves & légumes, de ſavon, de chapeaux de caſtor & demi-caſtor.

Navires en armement.

Il ſe trouve en charge dans ce Port les Navires Etrangers la *Bonne Fortune*, de 150 tonneaux, Cap. *Oege Jans Kuipper*, Interprête le ſieur *Boudet*, pour Lubeck ; le *Goelan de la Mer*, de 60 tonneaux, Capitaine *Leendert Johannes*, pour Amſterdam ; le *Jeune Dectif*, de 80 tonneaux, Capitaine *Johan Frédéric Koopman*, pour Hambourg ; l'Interprête de ces deux Navires eſt le ſieur *Odiette*.

Du Havre, *le* 28 *Avril* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 20 au 27 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 8 Bâtimens François & Etrangers ; ſçavoir le Navire Anglois l'*Augmentation de Bénédiction*, Capitaine *Jean Longbottom*, venant de Scarboroug, chargé de charbon de terre ; le Sloop Anglois la *Marie*, Capitaine *Martin Ribardin*, venant de Cork chargé de bœuf & de cuirs ſalés ; l'*Emmanuel*, Capit. *Chriſtian Quevinmend*, venant de Norwege chargé de planches ; la *Vicomteſſe de Caſtellane*, Capitaine *Alexandre Coſté* qui étoit parti de ce Port pour la Guinée le 31 Décembre 1765, & arrivant maintenant du Cap chargé de ſucre, de café, de coton, d'indigo & de cuirs en poil ; le Brigantin le *Triomphe de l'Harmonie*, Capitaine *Jacques le Moine* du Havre, venant d'Oſtende chargé de différentes marchandiſes pour ce Port & pour Rouen ; l'*Aſſomption*, Capitaine *Felix Poſtel* de Cherbourg, venant de Bordeaux chargé de 207 bariques de vin, de 80 pains de brai ſec, & de 10 pains de réſine ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Fauqueux* de Dieppe, venant de la Rochelle chargé d'eau de-vie pour le Havre & pour Rouen ; & un petit Bâteau de Dieppe, Capitaine *Chateau* (*), venant d'Iſigny chargé de beurre & de 30 barils de charbon de terre.

(*) *Ce Capitaine abandonné de ſon équipage eſt venu d'Iſigny au Havre tout ſeul ſans le ſecours d'aucun Matelot, pas même d'un Mouſſe.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au pas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 25 Avril.

AGRICULTURE.

Suite de l'explication de pluſieurs défauts de la police actuelle des grains en Angleterre, & particuliérement des Loix concernant le monopole.

PErſonne n'ignore que la plupart de nos Provinces, n'ayant pas aſſez de bled pour leur conſommation, ſont obligées d'en faire venir des autres parties de ce Royaume, où les Habitans en ont plus qu'il ne leur en faut pour leur uſage. Comme il arrive ſouvent dans quelques-unes de ces Provinces que les moiſſons ne produiſent rien, tandis qu'elles ſont abondantes dans d'autres, il faut, pour ſuppléer au bled qui leur manque, qu'elles tirent des ſecours de différens marchés éloignés, ce qui fait que le tranſport & la diſtribution du bled deviennent alors néceſſaires. Dans de telles circonſtances, il faut que le bled ſoit apporté ſur les marchés aux moindres frais poſſibles. Or, l'exécution des loix actuelles contre les Monopoleurs, *&c.* empêche ce tranſport, & cette diſtribution, ou les rend plus diſpendieux; il eſt donc certain que ces mêmes loix doivent contribuer à faire renchérir le bled. Je ſuppoſe pour un inſtant que les Juges chargés de l'exécution de ces loix, refuſaſſent de donner aucune permiſſion d'acheter & de vendre (cela peut arriver, car la clauſe qui leur donne ce pouvoir ne le limite point) il réſultera de-là, qu'il n'y aura que dans les foires ou marchés que l'on pourra acheter du bled pour le revendre; c'eſt le cas où ont été cet hyver pluſieurs de nos Provinces, par le préjugé qui regne chez elles que le vrai moyen de diminuer le prix du bled, eſt d'aſſujettir les Fermiers à porter leur bled aux marchés avant de le pouvoir vendre, mais elles ont éprouvé juſqu'à préſent un effet contraire à leur attente; de quelle conſéquence ſeroit une telle contrainte ſi elle étoit générale! il arriveroit que pluſieurs parties de ce Royaume ſeroient affamées, tandis qu'elles pourroient tirer des ſecours des autres, ſi le commerce étoit libre & facile. Je regarderai toujours comme un homme utile, quelque nom qu'on lui donne, celui qui dans un temps de cherté va acheter du bled au marché où il eſt le moins cher, pour le porter dans d'autres marchés où l'on en a beſoin. Qu'on empêche ſeulement l'exportation & la diſtillation du bled dans les temps où il eſt porté à un prix exorbitant, & qu'on laiſſe la circulation intérieure du grain auſſi libre & auſſi illimitée qu'il eſt poſſible, l'on verra qu'à la fin le bled reprendra un prix raiſonnable: ce moyen eſt beaucoup plus ſûr que d'accabler les Fermiers & les acheteurs de difficultés pour ſe conformer aux réglemens dont nous avons parlé. Par ce moyen le prix du bled reprendra ſon juſte équilibre & ſera preſqu'égal dans tous les marchés, ſur-tout ſi on le vend par une meſure fixe. Toutes les fois que l'on embarraſſera le négoce des Fermiers de difficultés inutiles, ils garderont leurs bleds, ou bien ils ne le lâcheront que par petites parties. Le bled eſt une marchandiſe difficile à tranſporter, ce n'eſt

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France